



## Suspension permis 6 mois

-----  
Par Emi2208

bonjour

mon conjoint a été suspendu de 6 mois de permis car il s'est fait arrêté sous l'emprise de l'alcool.

la fin de sa suspension prend effet à partir du 16 Mars.

Nous avons fait la demande de son nouveau permis de l'ants, peut il reconduire à partir du 16 mars en possession de l'attestation d'apte à conduire par la visite médicale , le justificatif comme quoi la demande a été faite sur l'ants + les tests psychotechnique ?

ou doit il attendre l'envoi de son nouveau permis de conduire ? cela met en moyenne 3 semaines ?

-----  
Par chaber

bonjour

votre mari ne peut conduire sans avoir le permis en poche

Il doit aviser son assureur de cette sanction

-----  
Par Emi2208

merci pour votre réponse

même si l'envoi met du temps par l'ants? il ne sera plus suspendu à partir du 16 mars ..

on a fait la demande il y a quelque jour déjà et le dossier est toujours en attente

-----  
Par chaber

bonjour

le permis en poche est obligatoire pour conduire